



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Carrière à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Jocelyn GENDEK, Guy CHEVALIER pouvoir à Elsa NOBLET, Virginie GRENIER pouvoir à Driss SAÏD, Hava AVCI pouvoir à Hugo COLLET, Jean GOUARD pouvoir à Franck CHIRON

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LE GARJAN

DÉLIBÉRATION : 2026-093

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU COFINANCEMENT DE LA CITÉ ÉDUCATIVE 2025-2026 AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

DÉLIBÉRATION : 2026-093
SERVICE : DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU COFINANCEMENT DE LA CITÉ ÉDUCATIVE 2025-2026 AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

RAPPORTEUR : Sarah TENDRON

La « Cité Éducative du Grand Bellevue » 2024-2026 a été renouvelée via la signature de la convention cadre 2024-2026, suite au passage au conseil municipal du 7 octobre 2024.

La convention prévoit une tranche d'âge élargie aux 0-25 ans et une participation budgétaire de l'État à hauteur de 350 000 €/an.

Deux priorités locales ont été définies :

1/ Améliorer les trajectoires scolaires et éducatives des 0-25 ans dans une perspective émancipatrice :

- en pointant la mixité sociale, notamment dans les établissements d'enseignement, comme fondation de l'émancipation,
- en travaillant sur l'attractivité des établissements d'enseignement,
- en renforçant la pertinence et la cohérence des projets éducatifs sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune,
- en formant collectivement les acteurs éducatifs.

2/ Accompagner les familles dans la réussite éducative de leur enfant :

- en posant le préalable de l'apprentissage du français,
- en ayant une approche systémique des familles allophones,
- en portant une attention aux familles monoparentales sans les stigmatiser.

A l'appui de ces priorités locales, plusieurs associations ont déposé des projets qui comportent une demande de cofinancements de la part des collectivités et notamment Saint-Herblain, pour l'année civile 2026 ou l'année scolaire 2026/2027.

Ainsi, la ville de Saint-Herblain est sollicitée pour le cofinancement de neuf projets, pour lesquels le versement d'une subvention est demandé. Parmi ces projets, il est également demandé à la Ville de Saint-Herblain de co-financer à hauteur de 5 000 € le poste de chef opérationnel de la cité éducative, dont l'agent est mis à disposition par la Ville de Nantes. Il assure le suivi administratif et opérationnel des actions pilotées par les différents acteurs de la Cité éducative du Grand Bellevue.

Auparavant, le poste était entièrement financé par la préfecture. Ce financement ne pouvant excéder 50 000 € pour l'ingénierie de la cité éducative, il a été demandé aux quatre collectivités de financer le restant budgétaire à savoir, 30 000 €, en fonction des besoins et moyens des collectivités. Après échange entre chaque collectivité, il a été convenu d'un financement à hauteur de 5 000 € pour la Ville de Saint-Herblain.

En parallèle de l'appel à projet, la cité éducative finance des projets au travers du fonds collège, des actions telles que :

- le déploiement des abonnements Youpi pour favoriser le lien école/famille et donner le goût de la lecture aux élèves de MS-GS/CP-CE1 des écoles de Bellevue Saint-Herblain,
- le projet culturel Odysée curieuse pour les crèches de Bellevue Saint-Herblain.

Au-delà des crédits spécifiques cité éducative, la Ville de Saint-Herblain soutient des associations au travers des subventions de fonctionnement et/ou du contrat de Ville. Ces subventions sont valorisées dans le cadre de la cité éducative, et sont estimés à hauteur de 28 500 €.

Structures	Projets	Re-conduction	Montant total du projet	Co-financement demandé à Saint-Herblain	Subvention accordée en 2026
AREA (Association pour la Réussite des Étudiants Allophones)	Accompagnement des familles allophones à la scolarité	Oui	74 808 €	7 000 €	3 500 €
Compagnie Succursale 101	Bulles d'éveil (interventions en amont dans les structures, spectacle Bulle d'éveil, formation des professionnels, spectacle dans le cadre du festival Petits et grands)	Oui	27 000 €	3 500 €	3 000 €
École des parents de Loire-Atlantique (EPE)	Cité éducative : parentalité dans le Grand Bellevue (cafés des parents pour les écoles avec l'EPE et la Maison des familles)	Oui	9 500 €	500 €	500 €
JET FM	Cartographie sonore du quartier de Bellevue. Suite des capsules sonores du territoire rêvé, vécu et des ressources du territoire mais sur le rapport à l'école et ateliers radio crèches, écoles, collèges, lycée	Oui	14 500 €	1 000 €	1 000 €
L'AFEE (Apprendre le français pour accompagner ses enfants)	Ateliers de français pour les parents du Grand Bellevue (ateliers à visée parentale, jeudis numériques avec ID numérique, ateliers d'alpha, ateliers de prépa au DELF, sorties culturelles)	Oui	27 500 €	2 000 €	2 000 €
Lire et Ecrire	Ateliers de lecture et d'écriture (clubs lecture + club écriture 6-10 et 11-18 ans 1f/sem ; aide aux devoirs 2f/sem ; atelier de prépa DNB ; concours annuels de dictées ; cours d'anglais et d'arabe ; sorties culturelles dont salon du livres à Montreuil nov 2026 ; groupe de parole parents)	Oui	25 500 €	5 500 €	1 000 €

Ville de Nantes	Poste chef opérationnel de la cité éducative	Non	80 000 €	7 500 €	5 000 €
-----------------	--	-----	----------	---------	---------

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement :

- d'une subvention d'un montant de 3 500 € pour l'association pour la réussite des enfants allophones (AREA) ;
- d'une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'association Compagnie Succursale 101 ;
- d'une subvention d'un montant de 500 € pour l'école des parents et des éducateurs de Loire-Atlantique (EPE) ;
- d'une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'association Jet FM ;
- d'une subvention d'un montant de 2 000 € pour l'association apprendre le français pour accompagner ses enfants (AFEE) ;
- d'une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'association Lire et Ecrire ;
- d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour le poste de chef de projet opérationnel de la cité éducative pour la Ville de Nantes ;

Les crédits sont inscrits au Budget de la Ville, Imputation 65748 201 43006 pour les subventions aux associations et Imputation 657341 201 43006 pour la subvention à la Ville de Nantes, Exercice 2026.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 22/06/2026

Le secrétaire de séance



Vincent LE GARJAN

Le Maire



Bertrand AFFILÉ